

REUNION DU CONSEIL DU 6 JUILLET 2011

Le 6 juillet 2011 à 18h00', les membres du Conseil de la Communauté de Communes, régulièrement convoqués le 30 juin 2011 se sont réunis à l'Hôtel de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Christophe DILE, Président de la Communauté de Communes et Maire de Neuvy-en-Mauges.

ETAIENT PRESENTS :

<u>CHANZEAUX :</u>	MM. BAZARD - BODY
<u>LA CHAPELLE-ROUSSELIN :</u>	/
<u>CHEMILLE :</u>	Mmes BARANGER - BONDOUX - DAVID - MM. GAUDIN - GILBERT - MIGNARD
<u>COSSE D'ANJOU</u>	MM. BOURDEILLE - LECLERC G.
<u>LA JUMELLIERE :</u>	MM. BARANGER - BOURCIER - CESBRON J-M.
<u>MELAY :</u>	Mme COULON - M. LOISEAU
<u>NEUVY-EN-MAUGES :</u>	M. DILE
<u>SAINTE-CHRISTINE :</u>	Mme SECHER
<u>SAINT-GEORGES-DES-GARDES :</u>	Mme M-P. HUMEAU - MM. LEGER - MARTIN
<u>SAINT-LEZIN :</u>	MM. CESBRON J-F. - COURANT
<u>LA SALLE-DE-VIHIERS :</u>	M. DILE A. - Mme HUMEAU M-R. - M. TIJOU
<u>LA TOURLANDRY :</u>	MM. AUGEREAU - GUILLOU - RAGON
<u>VALANJOU :</u>	MM. ALLUSSE - BRIODEAU - SECHET - VOLERIT

ETAIENT EXCUSES :

MM. DENECHERE - FREMONDIERE - GASCHET -
Mme GASQUET - MM. GUERIN - LECLERC J. - Mme
LANGE - MM. MATHERY - PITON

POUVOIR :

de M. DENECHERE à Mme COULON
de M. GASCHET à M. GILBERT

Secrétaire de Séance :

M. DILE A.

Ordre du jour :

- ↻ Projet de schéma départemental de coopération intercommunale ;
- ↻ Projet de schéma d'accueil des gens du voyage 2011-2016 - Avis à donner ;
- ↻ Création entité juridique filière locale bois énergie - Désignation d'un délégué ;
- ↻ Projet d'extension du périmètre du S.M.I.B.E. ;
- ↻ Avenant à la convention avec le C.P.I.E. relative au projet d'une unité de méthanisation à Chemillé ;
- ↻ Budget annexe Anjou Actiparc des Trois Routes Pôle Ouest de Chemillé Phase II : travaux de terrassements, d'assainissement, de voirie, d'espaces verts - avenant n°1 au marché ;
- ↻ Proposition de versement d'ouverture de crédits aux Z'électriques ;
- ↻ Proposition d'indemnité de Conseil 2010 ;
- ↻ Rapport des commissions.

M. DILE revient sur le conseil du 22 juin 2011 en particulier sur la vente à M. HEMMER. Il informe qu'en réalité le prix de vente doit être de 7 € au lieu de 10 €. En effet, l'arrivée de la sté CORTIZO s'est réalisée grâce à M. HEMMER, il avait à ce moment là négocié le prix du terrain à 7 €; De plus une partie de son activité va consister en la récupération de déchets d'aluminium qu'il retournera en Espagne afin que ces déchets soient transformés en matière première. Ce point sera à inscrire à l'ordre du jour du conseil de septembre prochain.

Le Conseil du 22 juin 2011 est approuvé à l'unanimité.

M. DILE propose d'ajouter trois points à l'ordre du jour (cf n° IX - X et XI) - **Accord du conseil.**

I - PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE -

M. DILE rappelle que la Préfecture de Maine-et-Loire sollicite l'avis de la Communauté de Communes de la Région de Chemillé sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale.

Chaque commune, comme la Communauté, a reçu de la Préfecture le projet de schéma départemental de coopération intercommunale. Chaque conseil municipal, comme le Conseil de Communauté doit donner un avis sur celui-ci avant le 27 août 2011.

Ce schéma reprend le principe du rattachement total de la Communauté du Bocage à la Communauté d'agglomération du Choletais.

Or, Coron hésite entre un rattachement à la C.C.R.C. et un rattachement à la C.A.C.

Lors du bureau spécial du 9 juin, M. DILE a demandé un vote indicatif aux membres présents (à bulletins secrets). A une très large majorité les maires ou leurs représentants ont donné un avis favorable à l'accueil de Coron au sein de la C.C.R.C, si les élus de cette commune en font la demande et si les échanges prévus entre élus des deux structures sont fructueux.

Aussi, M. DILE propose aux élus communautaires de ne pas adopter le projet de schéma en l'état et de préciser que le positionnement de Coron est encore à l'étude et n'est pas forcément dirigé vers la C.A.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- **ne valide pas** le projet de schéma départemental de coopération intercommunale tel que présenté,

- **précise** que le positionnement de Coron est encore à l'étude et n'est pas forcément dirigé vers la Communauté d'Agglomération du Choletais,

- **émet** un avis favorable pour un rapprochement éventuel avec la Commune de Coron, si cette dernière en manifeste le désir,

- **donne pouvoir** à M. le Président ou l'un des Vice-Présidents pour signer toute pièce utile à ce sujet.

II - PROJET DE SCHEMA D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE 2011-2016 -

M. DILE informe que le Conseil est invité à donner son avis sur ce projet de schéma d'accueil des gens du voyage afin de maintenir l'organisation existante pour notre territoire et sera ensuite approuvé par arrêté conjoint du Président du Conseil Général et du Préfet pour une mise en œuvre après publication.

En conséquence, le Conseil, à l'unanimité :

- **émet un avis favorable** pour le projet de schéma d'accueil des gens du voyage 2011-2016,

- **donne pouvoir** à M. le Président ou l'un des Vice-Présidents pour signer toute pièce utile à ce sujet.

III - CREATION ENTITE JURIDIQUE FILIERE LOCALE BOIS ENERGIE - DESIGNATION D'UN DELEGUE -

M. BODY expose que suite aux campagnes sur le bois déchiqueté réalisé sur le territoire communautaire et sur le Pays des Mauges, à l'initiative du CRDA des Mauges,

une SCIC Bois énergie est en projet de création. Afin d'associer l'ensemble des acteurs potentiels, le conseil est invité à désigner un représentant. Celui-ci participera aux travaux de constitution de cette nouvelle société (statuts, règlement intérieur, fonctionnement à terme...).

Après délibération, le Conseil, par un vote à main levée (33 votants, 32 oui, 1 abstention (M. GUILLOU) :

- **désigne** M. GUILLOU, délégué à la SCIC Bois énergie,
- **donne pouvoir** à M. le Président ou l'un des Vice-Présidents pour signer toute pièce utile à ce sujet.

Commentaires : Pour M. DILE, un problème se pose depuis déjà quelques années c'est celui d'une rémunération du bois bien trop faible. Afin que la filière bois perdure il conviendrait de faire valoir un intérêt financier aux agriculteurs. M. MARTIN indique que le problème existe également pour les autres filières : le photovoltaïque, la méthanisation. Selon M. BARANGER, la production doit vraiment être valorisée. M. GUILLOU ajoute que depuis une quinzaine d'année sont plantées des haies bocagères il aurait été judicieux d'intégrer depuis 7 ou 8 ans des haies de production bois, il faut y remédier dès maintenant.

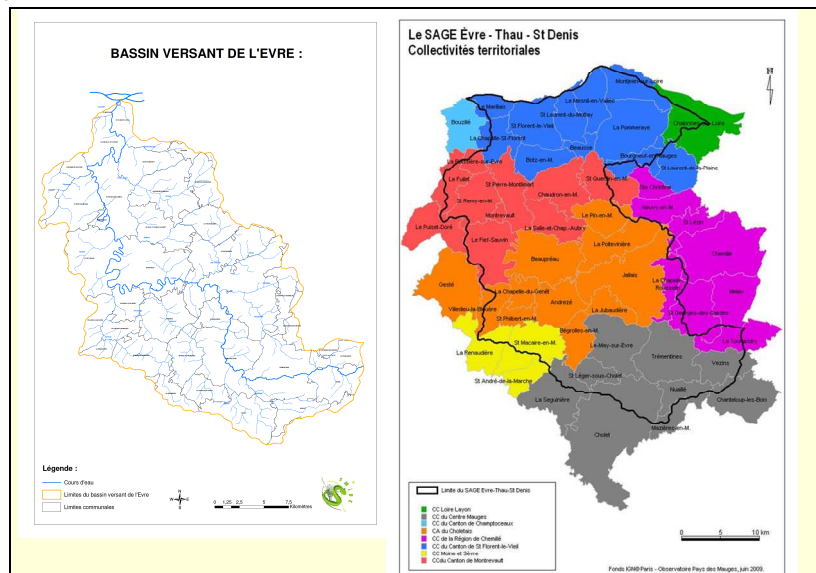
IV - PROJET D'EXTENSION DU PERIMETRE DU S.M.I.B.E. (SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'EVRE) -

M. BODY explique que dans le cadre du projet départemental de coopération intercommunale et plus particulièrement les syndicats de rivière ou de bassin, la Préfecture préconise la création d'un nouveau syndicat.

Le SMIBE s'est prononcé pour l'extension du périmètre du S.M.I.B.E. au lieu de la création d'un nouveau syndicat. Cette extension permettrait de correspondre au périmètre du SAGE Evre Thou St Denis et ainsi d'avoir une position cohérente entre communautés de communes, communauté d'agglomération, communes isolées et SMIBE.

En conséquence, le Conseil, à l'unanimité :

- **décide** d'émettre un avis défavorable au projet de schéma de coopération intercommunale tel qu'il est rédigé,
- **demande** à la commission départementale de la coopération intercommunale (C.D.C.I.) une modification du texte proposé permettant l'extension du périmètre du S.M.I.B.E. et non la création d'un nouveau syndicat,
- **donne pouvoir** à M. le Président ou l'un des Vice-Présidents pour signer toute pièce utile à ce sujet.



V - AVENANT A LA CONVENTION AVEC LE C.P.I.E. RELATIVE AU PROJET D'UNE UNITE DE METHANISATION A CHEMILLE -

Il s'agit de modifier le calendrier d'intervention : échéance repoussée au 30 septembre 2011 ainsi que les modalités de paiement : en 3 fois au lieu de 2, le montant de la prestation reste inchangé.

En conséquence, le Conseil, à l'unanimité :

- **approuve** l'avenant à la convention entre la Communauté et le C.P.I.E.,
- **donne pouvoir** à M. le Président ou l'un des Vice-Présidents pour signer toute pièce utile à ce sujet et en particulier l'avenant correspondant.

VI - BUDGET ANNEXE ANJOU ACTIPARC DES TROIS ROUTES POLE OUEST DE CHEMILLE PHASE II : TRAVAUX DE TERRASSEMENTS, D'ASSAINISSEMENT, DE VOIRIE, D'ESPACES VERTS - AVENANT N°1 AU MARCHÉ -

M. DILE informe que la Commission d'appel d'offres, réunie le 22 juin 2011, accepte l'avenant relatif aux travaux de terrassements, d'assainissement, de voirie, d'espaces verts de l'Anjou Actiparc des Trois Routes "Ouest" de Chemillé pour une plus value de 149 793.02 € HT comprenant les travaux supplémentaires suite à la modification de la loi sur l'eau.

Le marché passerait de 875 020,97 € HT à 1 024 813.99 € HT (+ 17,12 %).

En conséquence, le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Vu** la décision favorable de la Commission d'appel d'offres du 22 juin 2011,
- **approuve** l'avenant à passer tel que décrit ci-dessus,
- **autorise** M. le Président ou l'un des Vice-Présidents à signer les pièces nécessaires et en particulier ledit avenant.

VII - VERSEMENT D'OUVERTURE DE CREDITS AUX Z'ECLECTIQUES -

Mme DAVID rappelle qu'une ouverture de crédits de 2 000 €, pour les Z'Eclectiques, a été décidée lors du vote des subventions le 16 mars 2011. Il s'avère que les 2 dernières manifestations, collection Hiver et collection Printemps sont déficitaires d'environ 3 100 €.

Il s'agit de combler en partie cette somme, soit 1 220 € correspondant à la location de matériel.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité :

- **accorde** une subvention aux Z'Eclectiques à hauteur de 1 220 €,
- **donne pouvoir** à M. le Président ou l'un des Vice-Présidents pour signer toutes pièces utiles à ce sujet,
- **indique** que la somme a été inscrite au BP 2011 à l'article 6574.

Commentaires : Scènes de pays a annoncé le festival d'automne dans ce programme avec en tête d'affiche Catherine RINGER. MM. DILE et GAUDIN informent qu'un partenariat de co-production est en cours avec les Z'Eclectiques principalement pour la venue de Catherine RINGER et ils sont vraiment déçus de constater que ni l'EPCC (Théâtre foirail) ni la Communauté ne paraissent dans ce programme. Le financement de la C.C.R.C. pourrait être remis en cause.

VIII - INDEMNITE DE CONSEIL 2010 -

M. DILE informe qu'il a reçu la demande d'indemnité de conseil de Mme LACAZE, receveur-percepteur, d'un montant de 2 148.98 € net.

Le décompte est le suivant : Montant brut : 2 355.30 - Retenues (CSG, RDS, Solidarité) : 206.32 = Montant net : 2 148.98

Après en avoir délibéré, le Conseil, par un vote à main levée : 33 votants, 30 oui, 3 abstentions (MM. BOURCIER, BOURDEILLE, GUILLOU) :

- **décide de verser** l'indemnité de Conseil à la Trésorière de CHEMILLE pour un montant de 2 148.98 € net,
- **donne pouvoir** à M. le Président ou l'un des Vice-Présidents pour signer toutes pièces utiles à ce sujet.

IX - ASSOCIATION «ATOUT VENT» - DESIGNATION D'UN DELEGUE COMMUNAUTAIRE -

M. MARTIN informe le Conseil que l'association Atout Vent est en cours de création, celle-ci a pour but de regrouper toutes les communes du territoire afin d'investir dans l'éolien. Elle sera composée de 3 collèges de 14 membres chacun : agricole, privé et collectivités territoriales. Une rencontre prochaine avec la Fédération des Sociétés publiques locales va déterminer la faisabilité ou non d'un rachat par des collectivités territoriales avec un retour financier possible auprès des investisseurs. Il convient aujourd'hui de désigner un élu communautaire en plus des délégués communaux.

En conséquence, le Conseil, par un vote à main levée : 33 votants, 32 oui, 1 abstention (M. MARTIN),

- **désigne** M. MARTIN,
- **donne pouvoir** à M. le Président ou l'un des Vice-Présidents pour signer toute pièce utile à ce sujet.

X - FESTIVAL DE LA TERRE - SUBVENTION AUX JEUNES AGRICULTEURS (C.D.J.A.) -

M. DILE rappelle la rencontre avec le Centre Départemental de Jeunes Agriculteurs. Il souhaite soutenir le festival de la terre très dynamique sachant que la Communauté intervient peu dans le monde agricole. La prochaine manifestation se déroulera entre Jallais et La Chapelle Rousselin, les 20 et 21 août 2011. Le montant proposé serait de 1 500 €. M. J.F. CESBRON soutient fermement cette demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- **décide** d'accorder une subvention de 1 500 € au festival de la terre,
- **donne pouvoir** à M. le Président ou l'un des Vice-Présidents pour signer toute pièce utile à ce sujet.

XI - DISPOSITIF DU CONSEIL GENERAL POUR L'AIDE A LA PLANTATION DE HAIES CHAMPETRES -

M. BODY informe que depuis 1995, 88 242 m de haies ont été plantées sur le territoire, subventionnées en partie par le Conseil Général de Maine-et-Loire. Il expose que le Conseil Général a mis en place un nouveau règlement encadrant les aides à la plantation de haies bocagères, celui-ci inscrit l'obligation de réaliser une animation préalable aux plantations. Cette animation doit être l'occasion de présenter la démarche, mais aussi de sensibiliser et d'impliquer les populations dans les opérations de replantations. Afin d'accompagner au plus près les dynamiques locales, Mission Bocage propose de se concentrer chaque année sur une à trois communes du territoire en animant dans les communes concernées un groupe de travail local, depuis la phase d'identification des sites jusqu'à la phase de plantation. Chaque commune percevra une aide du Département de 50 % de la dépense. Il souhaite pour cette année que 3 communes (maximum) se positionnent dans lesquelles se dérouleraient les animations et nommés les référents locaux. Certaines actions pourraient à l'avenir présenter un intérêt intercommunal en lien avec le projet d'irrigation sur le territoire communautaire. Mme SECHER souhaite positionner la commune de Sainte-Christine car dans le cadre du PLU certaines haies sont protégées et une démarche trame bleue et trame verte est entamée. M. BODY précise qu'à partir du moment où une commune se positionne dans ce dispositif chaque année, les autres communes du territoire pourront continuer à bénéficier des aides à la plantation de haies. Pour M. BRIODEAU, un argument fort pour convaincre d'adhérer à cette démarche est l'association des plantations et des réserves d'eau.

En conséquence, le Conseil, à l'unanimité :

- **positionne** la commune de Sainte-Christine,
- **donne pouvoir** à M. le Président ou l'un des Vice-Présidents pour signer toute pièce utile à ce sujet.

XII - RAPPORT DES COMMISSIONS - COMMISSION ENVIRONNEMENT - ESPACE RURAL (J-P. BODY) -

- **Plan de désherbage** : toutes les communes adhèrent à un plan de communication qui va débiter à l'automne

- **Assainissement collectif** : Un rapport a été rendu sur l'état des lieux actuel de chaque commune. Il est constaté que les communes n'avancent pas à la même vitesse. L'idéal serait d'obtenir une analyse complète et la commission préconise une étude plus approfondie avec un cabinet extérieur. Pour C. DILE la question à se poser est : quelle est l'intérêt à mutualiser l'assainissement ? Il serait favorable à une mutualisation afin de diminuer les coûts financiers. Faut-il une mutualisation du fonctionnement et (ou) de l'investissement ? B. AUGEREAU dit que cela devient de plus en plus compliqué de répondre à la législation, il souhaiterait une mutualisation des moyens humains donc de compétence. H. MARTIN est favorable ; il donne l'exemple de la C.A.C. qui a traité de manière collective l'assainissement avec une grande efficacité tant au niveau des études que du fonctionnement et de l'investissement. B. BOURCIER ne veut pas mutualiser pour satisfaire l'administration de l'Etat, il demande une étude sommaire qui pourrait également comprendre d'autres services (compétences) : urbanisme, bibliothèques ou autres. Des visites seront programmées dans des communautés d'importance similaire qui ont déjà mutualisé l'assainissement collectif. C. DILE conclut que la décision sera collégiale et qu'il s'agit de continuer dans chaque commune à avancer sur les projets d'investissement en cours. Il est demandé qu'un cahier des charges soit rédigé pour consulter plusieurs cabinets capables de réaliser une étude juridique et financière rapide.

COMMISSION VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE (M. DAVID) -

- **Réseau des bibliothèques** : Suite à une réunion à Beaupréau, la Bibliothèque Départementale de Prêt préconise de nouvelles normes concernant le prêt des livres et la C.C.R.C. devra verser 0,50 € par habitant à la B.D.P.

COMMISSION "COMMUNICATION - INFORMATION - TOURISME " (B. GAUDIN) -

- **Stand foire exposition les 3 et 4 septembre** : Plusieurs stands sont réservés pour présenter conjointement la CCRC, la Ville de Chemillé, l'EPCC, l'Office de Tourisme et le Centre Social. B. GAUDIN demande aux élus de s'inscrire à une ou plusieurs permanences.

XIII - DIVERS -

J. BARANGER expose qu'actuellement les communes de Chemillé et La Jumellière travaillent avec un cabinet d'expertise financière. Il souhaiterait qu'une réunion soit mise en place pour l'ensemble des communes et la C.C.R.C. Affaire à suivre.

- **Prochaine réunion de Conseil est fixée le jeudi 22 septembre 2011 à 20h30'** au lieu du mercredi précédent.